



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU HAUT DE L'ARC**
Service Sports, Loisirs et Nature
6 Rue des Minimes - 13530 TRETTS

Contacts
Téléphone : 04 42 29 40 30
Email : sports.loisirs@sihva.com
Site internet : www.sihva.com

Cadre réservé au secrétariat						
Pièces à fournir			Administratif			
Fiche d'inscription	Certificat médical ou QS Sport	Assurance Escalade Falaise	Justificatif de domicile	Confirmation mail	Fichette planning	Logiciel Abelium
N° carte piscine	Paiement					
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Participation mairie	Carte collégien	C.E.

FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE ENFANT

NOM et Prénom du mineur :				Sexe : <input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin	
Né(e) le :		Adresse habituelle de l'enfant :			
NOM et Prénom du représentant légal n°1 :				Qualité :	
Tél. Portable :		Tél. Travail :		Tél. Autre :	
NOM et Prénom du représentant légal n°2 :				Qualité :	
Tél. Portable :		Tél. Travail :		Tél. Autre :	
Mails (pensez à nous ajouter dans vos contacts) :					
Allergies :			Informations particulières :		
ACTIVITE		JOUR	HORAIRE	NIVEAU	PRIX
Transport A/R Club Escalade : <input type="radio"/> Rousset <input type="radio"/> Trets			Transport A/R Club MS Nature : <input type="radio"/> Pas de transport <input type="radio"/> Trets		
Majoration des tarifs pour les inscrits résidant hors communes du Syndicat Intercommunal de 50%.				<input type="radio"/> Non concerné <input type="radio"/> Oui	
			 €	
Dispositions particulières des communes de Pourcieux et Trets : prise en charge supplémentaire (se renseigner),					
			 €	
Participations :					
Participation Mairie :			 €	
Participation Comité d'Entreprise :			 €	
Participation Autre :			 €	
Montant total à régler					
..... €					
Mode de Règlement	<input type="radio"/> Chèque (REGIE SPORTS LOISIRS SYNDICAT HAUT DE L'ARC)		<input type="radio"/> Autre (Précisez) :		
	<input type="radio"/> Espèces	<input type="radio"/> Carte bancaire (sur place)	<input type="radio"/> Chèques Vacances	<input type="radio"/> Coupons Sports	
Je soussigné(e) : Mr ou Mme			En qualité de :		Autre (Précisez) :
<input type="radio"/> J'autorise mon enfant à participer aux activités du club pour lesquelles il est inscrit ,					
<input type="radio"/> Je déclare avoir pris connaissance et posséder un exemplaire des conditions générales et les accepte pleinement notamment concernant les conditions d'annulation.					
<input type="radio"/> J'effectue mon paiement au trimestre mais je m'engage pour l'année.					
DATE :			SIGNATURE (obligatoire) :		
Les habitants des communes du Syndicat Intercommunal doivent fournir IMPERATIVEMENT un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour une première inscription ou en cas de changement d'adresse.					

Conditions Générales Annuelles Enfants



Syndicat Intercommunal du Haut de l' Arc
Service Sports, Loisirs & Nature - 6, rue des Minimes - 13530 TRETOS

INSCRIPTION

- * Toute fiche d' inscription non datée et non signée ne sera pas acceptée.
- * Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet.
- * Toute personne ne pourra commencer son activité qu' après inscription et règlement au secrétariat.
- * Le SIHA ne pourrait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de matériel et d'effets personnels,

AUTORISATION PARENTALE

- * Le représentant légal autorise son enfant à participer aux activités citées au verso et précise qu'il ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale relative à la pratique d'activités sportives et qu'il est à jour des vaccinations réglementaires.
- * Il accepte l'utilisation publicitaire par le Syndicat des photos et vidéos prises durant les activités et renonce au droit à l'image sur l'ensemble des supports de communication (programme vacances, Internet...) Les personnes s'y opposant peuvent le signaler au bureau par écrit.
- * Il accepte le fonctionnement des activités (transports par les véhicules du Syndicat, pédagogie...).

RENOI

- * Si l'équipe d'encadrement se voit dans l'obligation de renvoyer un enfant pour raison grave, aucun remboursement de l'activité ne sera possible.

ACCIDENT

- * Pour tout accident survenu lors de l'activité organisée par le SIHA, la personne autorise l'éducateur en charge du groupe à prendre toutes les mesures d'urgence qui lui paraissent nécessaires.
- * Le SIHA n'est assuré qu'en responsabilité civile et agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité Sociale (organisme obligatoire) et des mutuelles, uniquement dans le cas où notre responsabilité civile serait engagée.

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance *individuelle accident*.

(Attention, vérifier que l'activité escalade soit bien incluse dans votre contrat d'assurance).

- * L'enfant est pris en charge uniquement pendant les heures d'activités.

La responsabilité du SIHA ne saurait être mise en cause pour tout incident survenu en dehors de ces horaires et sur le trajet du domicile.

ANNULATION & MODIFICATION

- * Le Service se réserve le droit d'annuler les activités en cas d'insuffisance d'inscrits ou d'événements indépendants de sa volonté. En cas d'annulation de la part du Service, les sommes versées seront intégralement remboursées mais aucune indemnité ne sera due par le Syndicat Intercommunal.

- * Toute activité commencée est due dans sa totalité.

NB : Un certificat médical ne donne pas droit à un remboursement.

- * **Pour toutes les activités, les séances annulées pour cause d'intempéries ou indépendantes de notre volonté ne seront ni remplacées, ni remboursées.**

NOM :
SIGNATURE

Prénom :

Date :